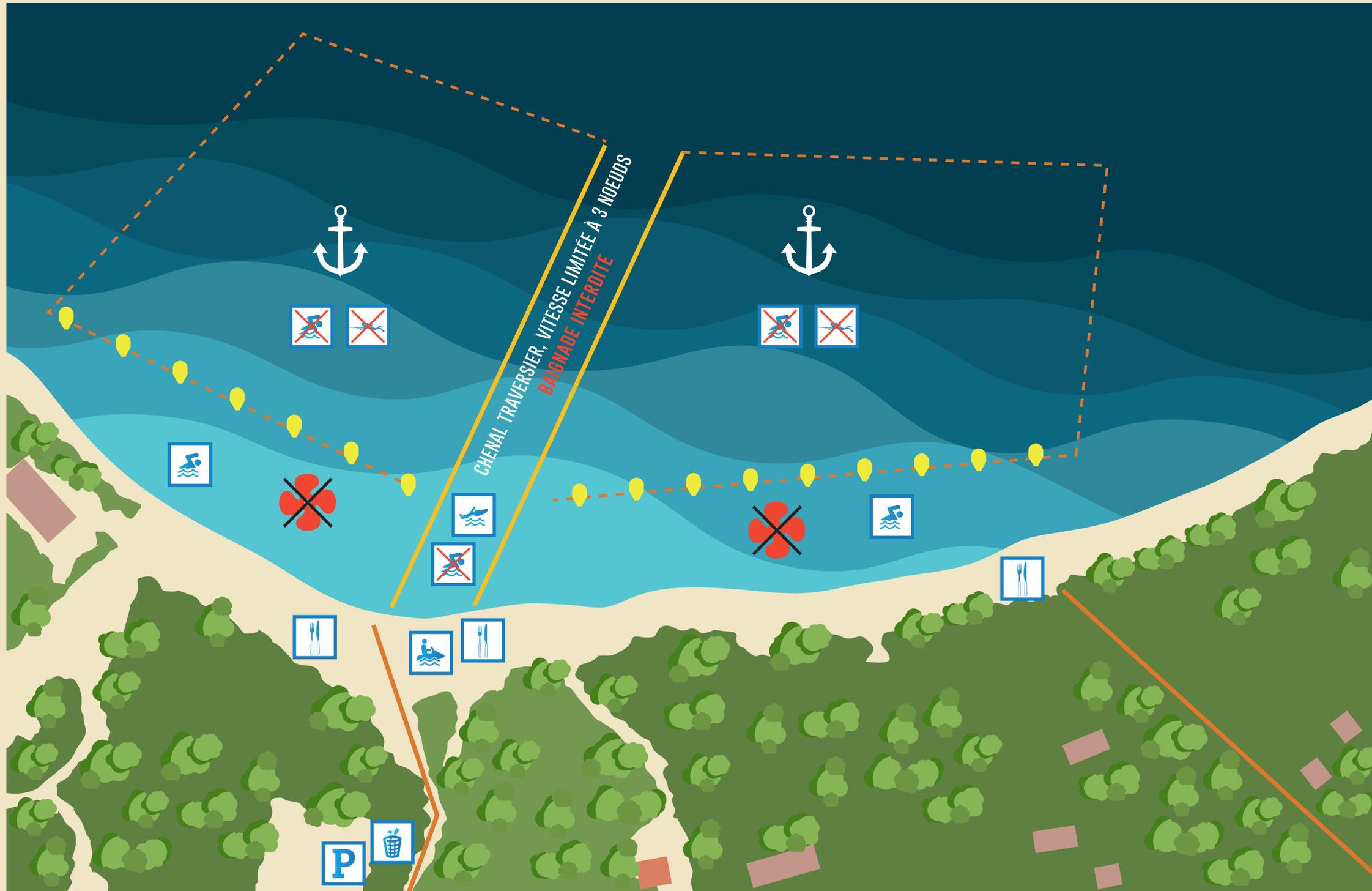


RÉGLEMENTATION PLAGE ET MOUILLAGE ORGANISÉ DE STAGNOLA



Commune de Pietrosella



FEU INTERDIT, CHIEN INTERDIT MÊME EN LAISSE, INTERDICTION CAMPING ET CAMPING-CARS SUR LA PLAGE, INTERDIT AUX CAVALIERS ET AUX CHEVAUX.



MAIRIE DE PIETROSELLA 04 95 53 50 50 www.pietrosella.fr

	CHENAL MARITIME		ZONE DE MOUILLAGE ORGANISÉ		PARKING
	NAVIGATION ET STATIONNEMENT INTERDITS		POUBELLES D'ORDURES MENAGÈRES		RESTAURANT
	BASE NAUTIQUE		BAIGNADE LIBRE NON SURVEILLÉE		BAIGNADE INTERDITE
	PLONGÉE ET CHASSE SOUS MARINE INTERDITES		CHENAL MARITIME		ACCÈS PLAGE